



Office des Métiers d'Art de la Province de Namur A.S.B.L.
N° d'entreprise : 410332467

Siège social et Secrétariat :
Avenue Reine Astrid 22 - 5000 Namur
Tél. : 081/77.67.34 - Fax : 081/77.69.06
E-mail : office.metierart@province.namur.be

Extrait du règlement d'ordre intérieur

Qualité des membres artisans praticiens d'un métier d'art

Définition des Métiers d'Art

- Les Métiers d'Art constituent un ensemble de disciplines où la qualification professionnelle et l'esthétique se combinent pour produire une œuvre de qualité. Cela suppose que la mécanisation ne puisse remplacer totalement le travail manuel et/ou intellectuel et que la production n'élimine pas le contact direct avec l'œuvre produite qui devra être personnalisée.
- La notion de Métiers d'Art intègre le savoir-faire, la maîtrise technique et intellectuelle, la connaissance profonde du matériau choisi.
- Les artisans sont donc des hommes et des femmes de métier qui ont pour code le respect d'un savoir-faire appris, approfondi par l'expérience, une compétence de gestes qui aboutissent à une création personnelle.

Critères d'ordre géographique

- L'artisan doit être domicilié ou avoir son atelier - lieu de travail - dans la province de Namur.

Critères d'ordre économique et social

- Le candidat doit être en règle au niveau pénal, fiscal et social.